

## RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

# CONCERNANT LA DESTITUTION DU BÂTONNIER D'ISTANBUL, İBRAHİM KABOĞLU, ET DE SON CONSEIL DE L'ORDRE

\*\*\*

Adoptée par l'Assemblée générale du 11 avril 2025

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale, le 11 avril 2025,

**CONNAISSANCE PRISE** de la destitution du bâtonnier d'Istanbul, Ibrahim Kaboglu, et de son conseil de l'Ordre et la mise sous tutelle du barreau d'Istanbul, à l'issue de l'audience du 21 mars dernier, décision sans précédent qui met gravement en péril l'indépendance de la profession d'avocat ;

**CONNAISSANCE PRISE** des conditions dans lesquelles a été rendue la décision, en violation des garanties procédurales les plus fondamentales ;

**CONNAISSANCE PRISE** des poursuites pénales intentées contre Ibrahim Kaboglu, la Vice-Bâtonnière et les dix membres de son conseil de l'Ordre pour « propagande terroriste » et « diffusion publique de fausses informations » et de l'audience pénale prévue les 28 et 29 mai 2025 ;

**CONNAISSANCE PRISE** du maintien en détention de Fırat Epözdemir, membre du conseil de l'Ordre du barreau d'Istanbul, depuis le 23 janvier 2025 pour propagande terroriste, et de sa mise en examen le 8 avril 2025 risquant une peine d'emprisonnement de 15 ans ;

**CONNAISSANCE PRISE** de l'arrestation le 28 mars dernier de Mehmet Pehlivan, avocat du maire d'Istanbul Ekrem Imamoglu, lui-même arrêté le 19 mars ;

**DENONCE** fermement les pressions inadmissibles des autorités turques à l'encontre de la profession d'avocat en Turquie ;

**RAPPELLE** son indéfectible solidarité au soutien de l'ensemble des avocats de Turquie et de leurs instances ordinales, qui subissent une répression féroce, en violation flagrante de la Convention européenne des droits de l'Homme ;

**RAPPELLE** que le principe d'indépendance de la profession d'avocat est une garantie essentielle du procès équitable ;

**RAPPELLE** que les avocats et leurs instances représentatives sont des acteurs essentiels de l'Etat de droit et ont le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur le droit, l'administration de la justice et la promotion et la protection des droits de l'homme, en application des principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau ;

**DEMANDE** l'abandon des actions intentées contre le bâtonnier Ibrahim Kaboglu, la Vice-Bâtonnière les dix les membres de son Conseil de l'Ordre et la libération immédiate de notre confrère Fırat Epözdemir et de tous les avocats turcs menacés dans le cadre de leur exercice professionnel ;

**INVITE** la France et le Conseil de l'Europe à intervenir au soutien des avocats menacés en Turquie ;

Adoptée par l'assemblée générale du 11 avril 2025

**SOUTIENT** l'ensemble des actions qui seraient décidées par le Barreau d'Istanbul pour dénoncer ces pressions inadmissibles et se tient à la disposition du bâtonnier Ibrahim Kaboglu pour envisager toute action commune qui lui paraîtrait nécessaire.

\* \*

Fait à Paris le 11 avril 2025

**Conseil national des barreaux**

Résolution concernant la destitution du Bâtonnier d'Istanbul, İbrahim Kaboglu, et de son Conseil de l'ordre

Adoptée par l'Assemblée générale du 11 avril 2025